

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 MARS 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIÉ LE

- 7 AVR. 2010

N° 2 - 72 /2010 : POLITIQUE DE LA VILLE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN

L'An Deux Mille Dix, le 30 Mars 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Mars 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Alain LONG, Claude COSTES, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 50

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MARS 2010

N° 2 – 72 /2010 : POLITIQUE DE LA VILLE – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autres services concernés : Finances et Budget

Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,

L'association Inter PLIE du Tarn a pour objet :

- d'appuyer la mise en place et la mutualisation entre collectivités volontaires, de programmes locaux pour l'insertion et l'emploi sur les territoires du Tarn, d'accompagner le pilotage de ces programmes, et d'en faciliter la gestion technico-financière.

- de chercher, de gérer et de répartir des financements pour la mise en œuvre de ces politiques d'insertion, notamment au travers de subventions globales sur les fonds européens, dont le programme Inter-PLIE

- de développer la concertation entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires du Tarn.

Les participations de l'Union européenne (Fonds Social Européen) sont versées au vu des dépenses réellement engagées et payées par les opérateurs assurant les chantiers d'insertion et après vérification. Le versement des participations du FSE est retardé du fait de dysfonctionnement du logiciel de remontée des dépenses (Présage) et les délais d'instruction des dossiers.

Afin de ne pas mettre en difficulté financière les opérateurs du PLIE, l'association Interplie du Tarn a ouvert en mars 2009 une ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales membres de l'association, afin de pouvoir verser la participation du FSE aux opérateurs. La Communauté d'agglomération s'est portée garante en 2009. Cette garantie étant caduque depuis le 28 février 2010.

Le Conseil d'administration de l'association Inter PLIE a donc proposé, début mars 2010, de renouveler une ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales membre de l'association.

La ligne de trésorerie à garantir se répartir comme suit :

- opérateurs de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : 175 000 € maximum
- opérateurs de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet : 150 000 € maximum.

Les modalités de l'offre de ligne de trésorerie faite à l'association Inter PLIE sont exposées dans les fiches jointes en annexe.

Je vous propose donc de donner la garantie de la Communauté d'agglomération à l'association Inter PLIE à hauteur de 50 % de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque populaire occitane, pour un montant maximum de 175 000 € et pour une durée de 12 mois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et D1511-32,

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mars 2010,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE D'ACCORDER** la garantie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'association Inter PLIE à hauteur de 50 % de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque populaire occitane, pour un montant maximum de 175 000 € et pour une durée de douze mois aux conditions fixées dans les fiches jointes en annexe.

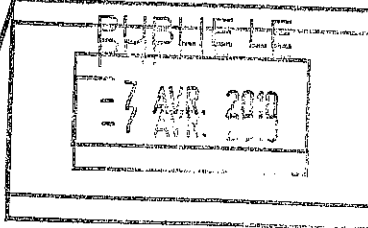
✚ **S'ENGAGE**, en cas de défaillance de l'emprunteur, à effectuer les remboursements prévus sur simple demande du prêteur.

✚ **AUTORISE** le Président à intervenir au contrat qui sera passé entre l'emprunteur et l'organisme prêteur.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Mars 2010

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Objet : Trésorerie

Conditions de financement en date du 15/03/2010, valables jusqu'au 15/04/2010 et sous réserve d'étude et de bonne fin du dossier :

X Ligne de Trésorerie

Prêt relais

Proposition à taux fixe classique.

Proposition à taux fixe avec amortissement constant du capital.

Proposition à taux fixe avec première échéance anticipée.

Proposition à taux fixe avec franchise d'amortissement.

Proposition à taux fixe avec une première échéance différée.

Proposition à taux variable.

Disponibilité des fonds

La mise à disposition des fonds s'effectue les jours ouvrés.

L'emprunteur dispose d'un délai de 3 mois après la signature pour utiliser le prêt.

- ✓ Soit en totalité,
- ✓ Soit partiellement,

Frais : ✓ Pas de frais de dossier

Validité de l'offre : 1 mois

Garantie Cautions des Communautés d'Agglomération concernées

Documents à fournir : ✓

- ✓ Le budget de l'année en cours
- ✓ Etats de la dette directe
- ✓
- ✓ Délibération des collectivités pour renouveler leur garantie

Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle.

Le 15 mars 2010

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE	
Montant	175 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EONIA Mensuel (T4M) 0,3346% 28/02/2010
Marge	0,90%
Taux	1,2346% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 25 000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
Soit : pour une utilisation en totalité sur 12 mois	540,14 € par trimestre
Commission de réservation sur le montant du Concours payée flat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	

Le 15 mars 2010

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE	
Montant	150 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EONIA Mensuel (T4M) 0,3346% 28/02/2010
Marge	0,90%
Taux	1,2346% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 25000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
Soit:	462,98 € par trimestre
Commission de réservation sur le montant du Concours payée fiat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	